

Copie à:

dodis.ch/59629

- Service économique et financier, DFAE
(M. J. Faillettaz, Ministre)
- DDA (M. L. Guye), DFAE
- Administration fédérale des finances, DFF
(M. D. Kaeser, Vice-Directeur)
- MM. So, Sb, Ja, vT, Rb, A, Ly, Gi, Md;
Sa, Eb, C, An, Ra, Sti
- Mlle hi

an	GE	GL	GI	GRE	SL	a/a
Datum	28.2					
Visa	B	Q	L	A	A	
EDA	28.02.84					-5
Ref.	1.830.-					

T E L E G R A M M E (CH)

Berne, le 27 février 1984

753.4.1.1. - Sti/ph

Delsocde
P A R I S

U R G E N T

De OFAEE

Relations de l'OCDE avec les pays non membres.

Vous remercions vos diverses communications sur problématique des relations entre l'Organisation et les pays non membres de l'OCDE. En prévision de la discussion qu'aurez le 29 février entre chefs de délégations, vous prions défendre position suisse s'inspirant des considérations suivantes:

1. Nous sommes ouverts aux contacts de l'OCDE avec les pays non membres. L'Organisation regroupant les pays industrialisés à économie de marché, elle doit également entretenir des relations avec les autres pays vu l'interdépendance de fait existant entre les diverses économies. Un "output" intellectuel de la part de l'OCDE ne peut être que bénéfique pour les autres pays, de même un échange d'informations avec des pays tiers peut faire utilement fructifier la réflexion et les travaux des pays membres.

Avons aussi intérêt à intensifier contacts avec notamment pays en développement les plus avancés au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent du niveau des pays industrialisés, même si cette idée doit, comme vous le savez, être maniée avec prudence pour ne pas donner impression que cherchons à détruire unité du g 77.

- 2 -

2. Cela étant dit, les contacts entre l'OCDE et les pays tiers ne doivent pas aboutir à diluer l'intégrité de l'OCDE en tant que telle. Maintenir et renforcer l'intégrité de l'OCDE est déjà maintenant chose difficile, compte tenu du nombre d'Etats membres, de la diversité des politiques nationales et des mentalités en cause. D'ailleurs, ne voyons à ce stade pas de candidat possible à une adhésion auprès de l'OCDE.

3. Il s'agit dès lors de trouver des mécanismes de coopération qui répondent à la fois aux considérations émises sous points 1 et 2 ci-dessus, c'est-à-dire qui permettent l'ouverture nécessaire vis-à-vis de l'extérieur et qui maintiennent l'intégrité propre à l'OCDE.

Plus concrètement, il convient de distinguer entre deux genres de coopération:

- a) Coopération du Secrétariat de l'OCDE avec des tiers;
- b) Coopération d'organes de l'OCDE avec des tiers.

S'agissant du premier type de coopération, celle du Secrétariat de l'OCDE avec des tiers, nous pensons qu'il y a lieu de poursuivre les contacts qui existent déjà à un niveau surtout technique, en se concentrant sur la substance traitée et de manière assez officieuse.

En ce qui concerne la coopération d'organes de l'OCDE avec des tiers (par exemple le Comité de liaison entre le Comité de l'acier et le Mexique), nous estimons qu'elle doit se dérouler dans des mécanismes qui sauvegardent les intérêts et l'indépendance des parties concernées et qui permettent un équilibre des droits et devoirs entre les deux côtés. De tels mécanismes englobant des organes gouvernementaux de l'OCDE ne sauraient être établis à nos yeux que par décision

- 3 -

expresse du Conseil de l'OCDE. Il n'est pas question qu'un comité spécifique ou que le Secrétariat tisse des liens institutionnels de leur propre chef avec des pays tiers. Le Conseil doit conserver la haute autorité sur ces relations et défendre bien entendu une unité de doctrine.

Nous nous abstenons à ce stade de commenter la situation de cas spéciaux tels que l'Agence de l'énergie ou le Centre de développement. Pour l'AIE, les modes de coopération actuels semblent donner pleine satisfaction. En ce qui concerne le Centre de développement, nous vous renvoyons à notre lettre du 13 février 1984.

En tout état de cause, il doit être bien entendu que toute coopération entre l'OCDE et un quelconque pays tiers du type décrit dans les paragraphes 1 ou 2 ci-dessus ne doit en aucune manière pouvoir être interprétée comme constituant un premier pas dudit pays tiers en vue de l'adhésion à l'OCDE.

Vous voudrez bien nous faire connaître ce que pensent vos partenaires au sein de l'OCDE. Nous estimons quant à nous que la Suisse ne devrait pas dans cette affaire prendre de position en flèche, notamment compte tenu du fait que nous considérons la situation actuelle dans ce domaine comme satisfaisante et que des décisions fondamentales ne paraissent pas s'imposer à l'heure actuelle.

Sommaruga.



AFFETRA